

Association des Éditeurs belges

Rapport d'activités 2021

**Assemblée générale
du 23 juin 2021**



Table des matières

CHAPITRE 1 Missions & services 9	CHAPITRE 2 Priorités 13	CHAPITRE 3 Lobby 27
CHAPITRE 4 Communication 31	CHAPITRE 5 Rayonnement 37	CHAPITRE 6 Groupes de travail 41
CHAPITRE 7 Statistiques 49	CHAPITRE 8 Partenaires 51	CHAPITRE 9 Administration 55

Le mot du président

L'année 2020 a été pour tous une épreuve, soit personnelle, soit professionnelle. Personne n'a été épargné par cette maladie inconnue qui est venu bousculer nos habitudes. Que ce soit dans nos familles, parmi nos amis ou nos connaissances, ou encore parmi nos collègues de travail, nous connaissons tous quelqu'un qui en a souffert. À l'heure d'écrire ces lignes et alors que nous pouvons enfin envisager des jours meilleurs, nous devons nous souvenir de ceux qui nous ont quittés trop tôt.

Notre secteur d'activité n'a pas été épargné par cette crise : après s'être soudainement arrêtée en mars 2020, l'activité a repris fin mai et ne s'est heureusement plus arrêtée, le livre ayant été considéré comme « produit de nécessité ». De produit culturel, le livre est ainsi devenu produit de nécessité : le livre ne permet-il pas de voyager, de se distraire, de s'évader, de s'instruire, de se cultiver ? Certains secteurs éditoriaux n'ont que peu, voire pas du tout, souffert de la crise. D'autres secteurs ont malheureusement subi des baisses de chiffres d'affaires, parfois conséquentes. Nous devons, dans les mois qui viennent, rester attentifs à la santé économique des acteurs de l'édition afin d'éviter que cette période difficile ne se traduise par une fragilisation de nos entreprises. Des campagnes d'achat de livres pour les bibliothèques, ou de mise en avant des auteurs et des éditeurs belges, ont été mises sur pied et viendront aider les éditeurs.

“

De produit culturel, le livre est ainsi devenu produit de nécessité : le livre ne permet-il pas de voyager, de se distraire, de s'évader, de s'instruire, de se cultiver ?



L'accès à la lecture a donc été rendu possible pendant les mois de fermeture des commerces, et nous pouvons nous en réjouir. Mais l'accès à la lecture n'est pas une évidence pour tous : comme le démontrent certaines études, le niveau de maîtrise de la langue française en Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'âge de 10 ans, est le plus faible d'Europe. Cette maîtrise de la langue, fondamentale pour l'avenir de nos jeunes élèves, s'acquiert notamment par la lecture, et ce dès le plus jeune âge. En tant que professionnels du livre, cette situation inquiétante nous a alertés, et nous participons désormais activement à la campagne « Tout le monde lit », qui a débuté en 2018, à l'initiative de certains éditeurs jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'édition 2021 a reçu un bel écho médiatique qui nous encourage à poursuivre nos efforts.

Enfin, d'autres dossiers, et non des moindres, retiendront toute notre attention dans les prochains mois. Nous devons ainsi rester attentifs aux évolutions qui interviendront très probablement dans les circuits de distribution. Également, il nous appartiendra d'analyser les éventuels impacts sur nos métiers des évolutions qui s'annoncent pour le statut social et fiscal des artistes.

Les enjeux futurs sont importants, mais nous pouvons rester confiants dans l'avenir : le livre a montré ses capacités de résilience, et nous pouvons compter sur les compétences de l'équipe de l'ADEB qui a géré avec une belle efficacité les turbulences des douze derniers mois.

Simon Casterman

L'ADEB en un coup d'



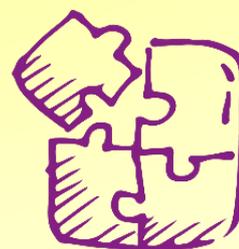
Fédération professionnelle

L'Association des Éditeurs Belges (ADEB) est une fédération qui a pour vocation la représentation, l'information et l'animation de tous les éditeurs professionnels, diffuseurs et distributeurs de livres belges francophones, sur tous supports, en Belgique comme à l'étranger. De ce fait, l'ADEB est le porte-parole de ces professions.

Plus d'infos page 9

71 maisons d'édition membres

L'ADEB est fière de représenter 71 maisons d'édition belges et quatre distributeurs. Nos membres sont identifiables dans l'annuaire en ligne (adeb.be/annuaire_des_editeurs) par la mention « ADEB ». En un an, quatre nouveaux membres ont par ailleurs rejoint l'ADEB. Nous leur souhaitons la bienvenue !



Deux campagnes

En 2021, l'ADEB a réitéré l'opération « **Tout le monde lit** » en faveur du quart d'heure de lecture quotidien. Et pour la seconde année, elle profitera de l'été pour mener sa campagne de promotion de l'édition belge, « **Des livres belges dans votre valise** », accompagnée d'un challenge de lecture.

Plus d'infos pages 15 - 16, 34 - 35 et 44 - 46

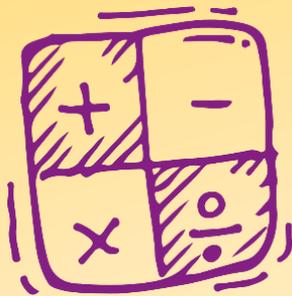
Des formations

L'ADEB organise tout au long de l'année des formations spécifiques au métier d'éditeur. Depuis l'an dernier, ces formations prennent désormais aussi la forme de webinaires et peuvent être suivies à distance. Cette année, l'ADEB s'est notamment concentrée sur l'écoresponsabilité, du choix du papier à l'impression.



Plus d'infos pages 11 et 12

L'édition belge en un coup d'



Un chiffre d'affaires de 270 millions €

En 2019, le secteur de l'édition a réalisé un **chiffre d'affaires de 270 millions €**. La production de livres en Fédération Wallonie-Bruxelles est tirée par trois secteurs : **la bande dessinée, les sciences humaines et le scolaire** couvrent ensemble 90 % de la production.

Sources : adeb.be/outils/statistiques-economiques

Édition & Covid

Le livre a globalement échappé à la catastrophe en 2020... Mais ce constat recouvre des réalités très différentes entre pays et genres éditoriaux. La Fédération Wallonie Bruxelles (-5 %) enregistre une diminution dans la tendance française (-3,5 %), la Flandre (+4 %) une croissance dans la tendance néerlandaise (+7 %). On note aussi une forte hausse des livres jeunesse, de la BD et du manga, ainsi que du parascolaire, mais une diminution importante des livres de tourisme, d'actualité, beaux-arts...

Plus d'infos pages 6 à 7



Nouvel outil à l'exportation

L'édition belge bénéficie d'un rayonnement important : **près de 65 % de la production en langue française est exportée**. Les exportations sont tirées par nos deux secteurs essentiellement exportateurs que sont la bande dessinée et les livres jeunesse. Depuis 2020, les éditeurs peuvent s'appuyer sur un nouvel outil : la vitrine de l'édition belge Wallonie-Bruxelles Édition.

Plus d'infos pages 37 à 40

Introduction

2020 : une année « virussée »

En exergue de ce rapport d'activités, il serait anormal d'oublier ce que la crise COVID-19 a signifié pour notre secteur et pour notre association. Voici donc un résumé en trois temps.

Sidération et plan d'action

Dès les premiers jours du premier confinement, l'ADEB a cherché à informer ses membres, presque en temps réel. Aménagements salariaux, droits sociaux, conditions de travail, aides financières, conseil de gestion : l'équipe a tout fait pour synthétiser le déferlement d'informations.

Simultanément, l'ADEB a activement travaillé à la construction d'un plan d'aide au secteur, par le biais du PILEn. En effet, à l'évaluation du risque global (nous craignons alors une moyenne de - 20 % en fin d'année), il nous est apparu peu efficace d'avancer seul et peu réaliste de ne défendre que des dossiers d'aide aux entreprises. Dès la mi-avril, nos lignes directrices étaient claires : soutien du marché avec des aides qui ne pouvaient être que modérées par rapport aux pertes (chèques-livre et achats massifs), accompagné par une campagne de promotion des éditeurs belges et un fonds d'aide aux acteurs les plus précarisés.

Fin avril 2020, un dossier complet était remis au cabinet de la ministre : le secteur du livre était le premier à déposer un projet collectif.

Déconfinement et désenchantement

Nos réseaux de lobbying ont alors été mis à contribution : auprès des pouvoirs publics pour pousser à la réouverture des librairies (puis à leur inscription dans la liste des commerces essentiels) et auprès des acteurs de terrain pour obtenir une reprise raisonnée de l'activité. Mais à ce sujet-là, nous savions que les plus petits éditeurs ne seraient pas à la fête avant septembre, raison pour laquelle nous espérons le bon déroulement des dossiers d'aide.

Première désillusion fin mai : la FWB n'accorde qu'une part de l'aide demandée par le secteur le moins soutenu de toute la culture (le livre ne perçoit que 3 % des moyens) et gonfle les chiffres en y incorporant des sommes naturellement dues (le Fonds d'Aide à l'Édition). Second désenchantement ensuite : les volets d'aide s'ouvrent très lentement, trop face à l'ampleur des besoins. Les premiers euros d'aide ne sont vraiment déboursés qu'après le 15... décembre.

Toutefois, nous serions de mauvais compte si nous oublions de signaler le soutien très rapide accordé par les cabinets Jeholet et Linard et par WBI pour le développement du site-vitrine de l'édition (WBE) : notre proposition visant à compenser l'annulation des foires et salons internationaux.

Bilan et horizon

Mais les librairies sont restées ouvertes en novembre-décembre et les clients ont gardé leur appétit de lecture. Donc à l'heure du bilan, l'explication est compliquée : oui, l'impact global de la crise sur le livre est limité (vers - 5 % en FWB pour + 4 % en Flandre !), il cache toutefois d'énormes disparités entre les genres éditoriaux et entre les points de vente.

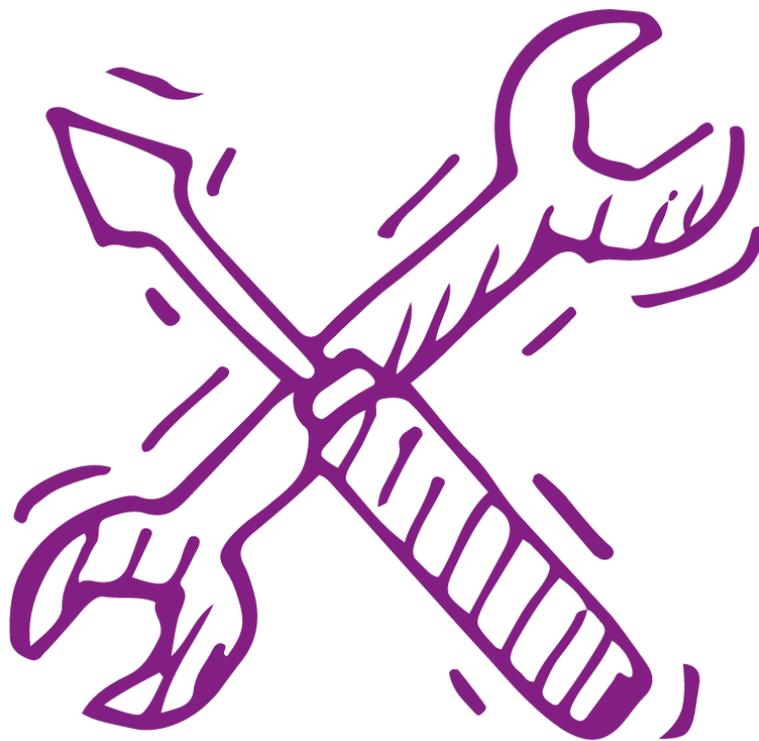
La crise aura donc souligné ces différences structurelles qui méritent une attention très fine pour l'avenir. Tout comme elle a aussi marqué les faiblesses de notre secteur belge : totale dépendance aux outils de référencement français, invisibilisation dans les points de vente, absence de grossistes performants, manquements administratifs... L'ADEB a essayé autant que possible de répondre à toutes les attentes, à tous les appels, aux besoins d'attention de tous.

Et voici 2021 ! Nous apprenons que l'aide au secteur est répétée, surtout dans ses volets « achats massifs » et promotion de l'édition belge. Notre objectif principal est de veiller à ce que ces campagnes soient cette année bien articulées afin d'y donner une place au plus grand nombre d'éditeurs belges.

Benoît Dubois

Chapitre 1

Missions & services



1. Missions

RASSEMBLER

Rassembler toutes les maisons d'édition, quelles que soient leur taille ou leur spécialité, ainsi que tous les diffuseurs et distributeurs.

REPRÉSENTER

Représenter en Belgique et à l'étranger l'édition belge francophone en tant que secteur d'activités économique et culturelle à haute valeur ajoutée.

PROMOUVOIR

Promouvoir l'édition belge francophone dont l'ADEB est la vitrine.

SUIVRE & ENCOURAGER

Suivre et encourager la professionnalisation et les développements de l'édition numérique, et assister les éditeurs en fonction de leurs besoins.

2. Services

Conseils

juridiques, fiscaux, bonnes pratiques, expertise...

Formations

tous les aspects du métier d'éditeur

Visibilité

pour chacun individuellement et collectivement

Information

statistiques, vie du secteur, évolutions, lois, distribution

Un lieu

réseautage & espace de travail

Rayonnement

export, distribution, vente de droits

Partenariats

groupes de travail & actions coordonnées

Mutualisation

assurance, projets & coaching

À la loupe...

Conseils

L'ADEB propose **des services d'expertise et de consultance** (gratuits pour les membres) dans les domaines suivants :

-  Aspects numériques de la profession (coaching personnalisé, suivi spécifique...)
-  Aspects juridiques de la profession (droits & obligations, contrats avec les auteurs...)
-  Respect du décret relatif à la protection culturelle du livre (champ d'application...)
-  Réglementation en matière de droit d'auteur (aux niveaux belge et européen)
-  Gestion économique d'une maison d'édition (gestion des stocks, stratégie marketing)
-  Questions d'export (conseils à l'exportation, définition d'une stratégie...)
-  Diffusion/distribution (entre autres sur les différents aspects contractuels)
-  Introduction d'une demande de soutien auprès des pouvoirs publics.

Le service le plus sollicité par les membres de l'ADEB concerne les aspects juridiques de la profession. L'ADEB a été consultée notamment en matière de gestion économique, de TVA, de droits d'auteur, d'*open access* et de piratage. Les aspects relatifs au décret sur le prix fixe du livre soulèvent toujours énormément de questions.

Notre équipe est par ailleurs régulièrement consultée sur les formalités du métier d'éditeur. Le site internet reprend une **foire aux questions (F.A.Q.)** régulièrement mise à jour (adeb.be/outils/f-a-q).

Formations

Dans le but de professionnaliser davantage encore le secteur, l'ADEB organise plusieurs fois par an, en partenariat avec les Éditeurs singuliers, des formations liées aux métiers de l'édition. Celles-ci sont gratuites pour les membres des deux associations, mais ouvertes également aux non membres moyennant une participation de 25 € HTVA. L'ADEB se charge de gérer les inscriptions.

Les supports de ces formations sont consultables sur le site internet de l'ADEB (adeb.be/outils/les-formationen).

Distanciation sociale oblige, l'ADEB s'est lancée en 2020 dans **les formations en ligne**. Vu le succès rencontré par la formule, le format sera maintenu dans le futur. Lorsque le retour au présentiel sera possible, l'ADEB proposera simultanément une version « webinaire » pour permettre aux éditeurs d'y assister à distance également.

Au cours de l'année écoulée, **huit formations spécifiques pour les éditeurs** ont été organisées :

-  **Les nouvelles règles en vigueur pour les sociétés culturelles** le 22 septembre 2020 par Alicia Cauwenbergh (Van Bael & Bellis) ;
-  **Se développer sur le marché français** le 29 septembre 2020 par Christophe d'Estais (coach édition) ;
-  **Vendre en ligne : mode d'emploi** le 17 novembre 2020 par Pierre de Mûelenaere (Onlit) et Édouard Seynaeve (Wepika) ;
-  **Banque du livre, pas à pas** le 1er décembre 2020 par Frédéric Le Roeye (BDL) ;
-  **Copiebel** le 11 décembre 2020 par Benoît Dubois ;

-  **Quels papiers pour l'édition ?** le 2 mars par Firmin François et Marc Van den Eynde (Papier.be) ;
-  **Éditeurs & imprimeurs – Nouveaux partenariats** le 22 avril par des représentants de FEBELGRA, l'imprimerie Snel et la CIACO ;
-  **Distribution et nouvelles filières** le 3 juin par Charles Hedouin (Livr&co) et Alexandre Laumonier (Zones sensibles).

Les rencontres entre membres étant rares en cette période, l'ADEB a par ailleurs revu l'organisation de ses « lunchs malins ». Désormais, chaque premier vendredi du mois, tous les membres sont invités à se retrouver virtuellement avec leur pique-nique pour échanger sur un sujet, la plupart du temps préalablement défini.

-  **La Foire du Livre de Bruxelles** le 8 janvier 2021 ;
-  **Écoresponsabilité** le 5 février 2021 ;
-  **Les aides COVID** le 5 mars 2021 ;
-  **Wallonie-Bruxelles Édition** le 2 avril 2021 ;
-  **Lunch papote** le 7 mai 2021.

À ces formations et lunchs malins s'ajoutent celles destinées à l'ensemble de la chaîne du livre et organisées dans le cadre du PILEn (Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique). L'ADEB a notamment travaillé avec le PILEn, les Éditeurs singuliers et Banque du livre à la mise sur pied d'un cycle de trois formations autour des métadonnées :

-  **Comprendre les métadonnées** le 1^{er} juin 2021 ;
-  **Utiliser les métadonnées** le 8 juin 2021 ;
-  **Gérer les métadonnées** (avec ONIX) le 15 juin.

L'ADEB a également noué un partenariat avec le CEPEGRA (Centre de compétences du FOREM) afin d'étendre davantage encore le champ de formations disponibles pour ses membres.

CHAPITRE 2

Priorités



1. Culture

Dans un monde chamboulé par la pandémie, les défis qui attendent le livre et les mesures à mettre en œuvre en urgence pour assurer l'avenir du secteur ne manquent pas.

Soutien à la création

La création éditoriale n'est pas le seul fait du genre littéraire. Les livres pratiques, parascolaires, de sciences humaines, de vulgarisation, de tourisme, de beaux-arts etc. sont tout autant œuvres de création ! Le soutien doit donc être ouvert à tous les genres. En cette période de crise davantage encore, ce sont **tous les secteurs éditoriaux** et l'ensemble de la chaîne du livre, dont tous les maillons sont fragilisés et interdépendants, qui doivent être soutenus.

S'il est vrai que le livre est moins impacté par la pandémie que d'autres acteurs, la survie de certaines maisons d'édition ne s'en joue pas moins en 2021. La crise a contraint un grand nombre d'éditeurs à recourir au chômage temporaire. Des ouvrages parus juste avant le confinement n'ont pu rencontrer leur public et les éditeurs ont été contraints de réorganiser leurs parutions. Il est encore trop tôt aujourd'hui pour en évaluer toutes les conséquences.

En ces temps difficiles, l'ADEB se réjouit évidemment que le gouvernement ait reconnu les livres comme indispensables et permet désormais aux librairies de rester ouvertes en période de confinement. Des mesures en faveur du secteur ont été prises, même si toutes les demandes n'ont pu être satisfaites. L'ADEB regrette cependant les délais pour l'obtention des aides octroyées. Et rappelle que les problèmes de trésorerie rencontrés sont différés dans le temps, au fur et à mesure qu'on remonte les maillons de la chaîne d'approvisionnement.

L'ADEB souhaite que les **aides à la création**

-  soient **accessibles à l'ensemble des genres éditoriaux**, et non réduites aux seules « lettres » (fiction, BD, jeunesse) ;
-  se fondent sur des objectifs aux **critères clairs** ;
-  sans participer à la **surproduction**.

Promotion de la lecture...

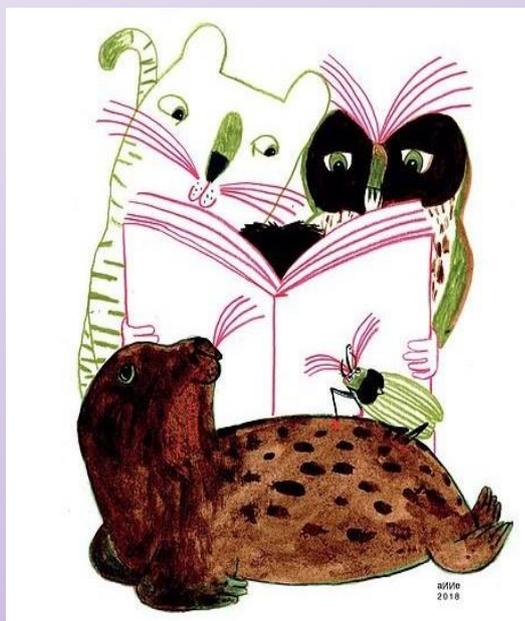
En Fédération Wallonie-Bruxelles, le niveau de maîtrise de la langue maternelle en 4^e primaire est dramatiquement faible. Selon la dernière étude PIRLS (Programme international de recherche en lecture scolaire), **nos élèves occupent la dernière place du classement des pays européens**. Seulement 1 élève sur 5 dispose de capacités de lecture suffisantes qui lui permettent d'interpréter et d'intégrer des informations contenues dans un texte. À titre de comparaison, la moyenne européenne s'établit à 1 élève sur 2. Pire, ils sont 35 % chez nous à ne pas dépasser le niveau de compétence le plus élémentaire. L'étude PISA 2018 (Programme International de Suivi des Acquis des élèves) confirme qu'à 15 ans, nos ados lisent moins bien que les générations précédentes et que la plupart des élèves des pays de l'OCDE.

On constate en Fédération Wallonie-Bruxelles :

- 📖 une **augmentation des élèves au niveau de lecture faible**
- 📖 et une **raréfaction des jeunes lecteurs très performants**.

Or, la compréhension à la lecture est l'outil primordial pour avancer dans tous les apprentissages. **Des élèves bien formés seront, demain, des citoyens compétents.**

C'est pour attirer l'attention du grand public, des entreprises et du monde de l'enseignement sur cet enjeu sociétal immense que l'ADEB organise, chaque **23 avril**, journée mondiale du livre, l'opération « **Tout le monde lit** »¹ visant à promouvoir le quart d'heure de lecture quotidien.



L'ADEB et ses partenaires plaident pour la **généralisation du quart d'heure de lecture dans les écoles** comme outil pour promouvoir la lecture et lutter contre l'illettrisme fonctionnel.

Aujourd'hui, l'action « Tout le monde lit » commence à porter ses fruits. Pour preuve, l'adoption au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 24 mars 2021 d'une « **résolution visant à promouvoir la lecture à l'école** ».

Quelque 175 écoles participent au projet. L'ADEB espère obtenir le soutien d'un détaché pédagogique afin d'encadrer efficacement cette implémentation du quart d'heure de lecture partout dans les écoles.

Elle attend également avec impatience la publication l'an prochain des résultats de la nouvelle étude PIRLS, actuellement en cours.

PIRLS 2016

Les niveaux insuffisants

✘ UE 16 %
✘ FWB 35 %

Le niveau excellent

✔ UE 11 %
✔ FWB 3 %

Sources : tinyurl.com/tk3gjzl

¹ Cette action est détaillée au chapitre « Groupes de travail » du présent rapport d'activités. Plus d'infos : www.toutlemondelit.be.

... et promotion de l'édition belge

Parce que la qualité des publications des éditeurs wallons et bruxellois passe encore trop souvent inaperçue face à la masse d'œuvres éditées en France, l'ADEB a lancé en juin 2020 la campagne « **Des livres belges dans votre valise** » accompagnée d'un challenge de lecture noir-jaune-rouge. Elle a pour objectif de donner un petit coup de projecteur au « livre belge » sous toutes ses formes. L'ADEB réitérera l'opération cette année avec quelques petites adaptations, tirées de cette première expérience. Le challenge sera ainsi remplacé par des selfies. Le logo a également été simplifié. Dites désormais « **Un livre belge dans ma valise** ».



LISEZ-VOUS
le belge ?

L'ADEB a par ailleurs joué un rôle actif dans la campagne « **Lisez-vous le belge** » orchestrée par le PILEn (dont elle est un des membres fondateurs). Menée du 16 novembre au 31 décembre, elle avait également pour objectif de faire connaître le livre belge francophone auprès du grand public. L'opération pourrait être reconduite à l'automne. En attendant, la marque est gérée par WBI et le Service général des Lettres et du Livre, à qui elle appartient.

Vous désirez donner un coup de pouce ?

- 📖 Partagez vos lectures sur les réseaux sociaux.
- 📖 Ajoutez-y les hashtags #UnLivreBelgeDansMaValise, #LisezVousLeBelge.
- 📖 Surtout, pour vos cadeaux, pensez aux éditeurs belges : comme le fromage, la bière ou le chocolat, il y en a pour tous les goûts !

Prix réglementé du livre

Depuis le 1er janvier 2021, la **tablette** — surcoût instauré dans les années 1970 pour couvrir les frais de douane et les risques de taux de change éventuels entre la Belgique et la France — est définitivement supprimée. La fin d'une saga débutée il y a plus de quarante ans...



Champ d'application

Dans la pratique, le décret francophone prévoit que **tout éditeur et importateur est tenu de fixer un prix de vente au public**. Ainsi, les éditeurs étrangers qui vendent des ouvrages chez nous doivent fixer un « prix public » pour chaque livre, dont le montant ne pourra être plus élevé que celui pratiqué dans le pays d'édition.

Ce prix devra être respecté durant **deux ans** (six mois pour les livres millésimés, douze mois pour les bandes dessinées) à compter de la publication du livre. Les éventuelles **ristournes** ne pourront pas dépasser **5 %** du prix public pendant cette période. Le décret s'applique à tous les livres **en français** (écrits en français ou traduits en français), tant imprimés que numériques. Seuls les magazines, annuaires, agendas, brochures, albums à colorier ou à découper, les livres d'occasion (déjà achetés une fois par un consommateur final), les cahiers de musique ou livres endommagés sortent du champ d'application du décret. Le livre juridique spécialisé peut également faire l'objet d'un prix de gré à gré entre l'éditeur-détaillant et le consommateur final dans la mesure où cette vente inclut des services de mise à jour ou des adaptations spécifiques liées à l'évolution de la législation belge ou européenne.

Tout éditeur peut décider de modifier ses prix quand il le souhaite, y compris pendant les périodes de blocage des prix (six mois pour les livres millésimés, douze mois pour les bandes dessinées et deux ans pour tous les autres livres, dont les manuels scolaires) à la condition que ces modifications soient communiquées à l'ensemble du réseau de distribution au moins 15 jours avant l'entrée en vigueur des nouveaux prix. Ce délai est ramené à deux jours pour les livres numériques.

La loi prévoit certaines **exceptions** au « prix unique », notamment pour les **écoles** et les **bibliothèques**, qui pourront bénéficier d'une remise jusqu'à **15 %**. Les établissements d'enseignement pourront bénéficier d'une remise de maximum **25 %** pour l'acquisition de manuels scolaires.

Prixdulivre.be

Lancé en janvier 2020, le site donne accès aux infos commerciales (prix de vente, remises autorisées, parution, etc.) des livres vendus en Belgique francophone. L'ADEB a largement contribué à la mise à jour des infos éditeurs.

Sanctions

L'ADEB s'efforce de répondre aux questions qui lui sont adressées. Elle joue aussi un rôle d'intermédiaire entre ses membres et la Fédération Wallonie-Bruxelles lorsque des infractions sont suspectées.

En cas de non-respect du décret, des sanctions sont prévues. Une **Commission indépendante de règlement extrajudiciaire des litiges (CIREL)** a été mise en place en janvier 2019. Elle est compétente pour toute infraction à la législation sur le prix du livre en Communauté française. Simon Casterman (éditions Casterman) et Olivier Barbé (MDS) y siègent pour l'ADEB.

Aujourd'hui, l'ADEB demande à être partie prenante à l'**évaluation complète du décret du 19 octobre 2017 relatif à la protection culturelle du livre**, tout comme les importateurs/distributeurs belges. Elle souhaite aussi une discussion relative au **différentiel TVA** qui subsiste entre la Belgique et ses voisins avant que le problème ne se pose.

Diffusion/distribution

En 2019, l'ADEB s'est vue confier la mission d'établir un état des lieux de **la diffusion et de la distribution des éditeurs belges en Belgique et en France**. L'étude concernant le territoire belge a été déposée fin mai 2020 et la partie consacrée à la France, fin décembre 2020. Elle est disponible sur le site de l'ADEB.

L'ADEB a aussi analysé les évolutions en cours suite à la mise en œuvre du décret réglementant le prix du livre et suite à la crise économique liée à l'épidémie de la COVID.

Les pistes de réflexion qui se dégagent portent essentiellement sur les relations entre les métiers et sur la qualité de l'information et de la communication, que ce soit en Belgique ou en France.

Des diffuseurs modernes

Le métier de diffuseur est devenu plus technique car les clients-libraires doivent faire face à de nombreuses contraintes de temps, d'organisation et de trésorerie. De place aussi, étant donné le nombre de titres mis en vente chaque année.

Les représentants s'appuient sur toute une gamme d'outils d'aide à la vente. Les argumentaires, le feuilletage, la biographie de l'auteur, les historiques de ventes des ouvrages précédents ou des titres proches qu'ils peuvent adapter selon le type de client. Á l'avenir, en accord avec leur clientèle, ils enverront leur programme avant la visite, et proposeront des quantités adaptées au potentiel du libraire. Ils sélectionneront les clients qui souhaitent **travailler à distance**. Bien que leur métier reste malgré tout un métier de contact.

L'objectif est de réaliser des mises en vente efficaces, en tenant compte de la spécificité des éditeurs et des libraires, du tirage et du prix, du type d'ouvrage.

Cela implique de pouvoir s'appuyer sur les bons réseaux de vente et de savoir y cibler le nombre de librairies ou de points de vente nécessaires. Pas besoin d'envoyer des livres partout indistinctement. L'enjeu, c'est le ciblage : travailler avec un nombre réduit de **libraires qui sont tous des partenaires**. C'est-à-dire des lieux où une affinité s'est créée entre le public, le libraire et l'éditeur.

Des distributeurs capables de tenir la cadence

Les défis de la distribution sont la **rapidité de fourniture** et la **fiabilité** pour assurer la satisfaction du client final, toujours plus pressé de disposer de ce qu'il a commandé.

Les éditeurs indépendants devraient recourir à des centres logistiques extrêmement efficaces, détachés de l'appartenance à des groupes éditoriaux et du potentiel commercial de leur interlocuteur. Des prestataires concentrés sur le service tant vers les vendeurs professionnels (B to B) que vers les clients finaux (B to C). Un seul lieu de stockage à partir duquel tous les mouvements sont réalisés rationnellement en gagnant en efficacité, en temps et en argent.

Des éditeurs professionnels, quelle que soit leur taille

Dans les suites de cette analyse, l'ADEB a organisé, à deux reprises, un coaching pour 5 éditeurs désireux de développer leurs ventes en France, en utilisant une aide prévue par WBI : renforcer sa stratégie à l'international via un coaching professionnel.²

Cela nous ramène à la nécessité de continuer à **professionnaliser les entreprises d'édition**.

Notamment la disponibilité des métadonnées. Les informations qui circulent à propos des ouvrages devraient être enrichies de métadonnées complètes et facilement disponibles :

Si le distributeur a la main pour les données à caractère commercial, l'éditeur devrait pouvoir y ajouter les informations bibliographiques. Il serait souhaitable **qu'une et une seule fiche produit circule** entre les acteurs de la chaîne quelle que soit leur localisation. Les données « mobiles » seraient limitées au prix public local, au distributeur local et à la disponibilité de l'ouvrage.³

² Voir point « Export », page 40.

³ Voir point « Formations », page 11.

Enfin, particularité de notre territoire, la suppression de la « table » - totale sur les nouveautés depuis le 1^{er} janvier 2021 - a modifié structurellement l'organisation de la distribution.

La direction d'Interforum a décidé de maintenir une diffusion en Belgique, mais d'assurer la distribution depuis la France.

Le groupe Hachette, via sa filiale Dilibel, a décidé de conserver un ancrage fort en Belgique mais aussi une différence de prix public des livres qui sera celle du différentiel TVA (6 % en Belgique, 5,5 % en France).

Le rôle de grossiste va devenir crucial ; un fournisseur ouvert aux clients délaissés de l'appareil industriel.

Dans ce dossier complexe, l'ADEB a pris un rôle de médiateur en organisant plusieurs réunions entre tous les acteurs et en veillant aux intérêts des éditeurs belges en mal de distribution.

Le phénomène de l'autoédition/autopublication

Suscité par des acteurs tels qu'Amazon ou Google, facilité par les logiciels d'édition accessibles au plus grand nombre, le phénomène de l'autoédition prend de l'ampleur. La Bibliothèque Nationale de France estime que là où les titres autoédités représentaient 6 % des nouveautés ayant reçu un dépôt légal en France en 2005, ils seraient proches des 15 % en 2015. Outre-Atlantique, la mode de l'auteur-entrepreneur est plus forte encore, puisque le nombre d'ISBN enregistrés pour l'autoédition a augmenté de 375 % entre 2010 et 2015. Encore faut-il souligner qu'Amazon, le leader en la question grâce à sa fameuse plateforme Kindle Direct Publishing, n'oblige pas le recours aux ISBN ; ces chiffres constituent donc des estimations basses⁴.

À distinguer de l'édition à compte d'auteur, l'autoédition est un phénomène polymorphe difficile à délimiter. Éclaté entre des solutions allant de la plateforme d'auto-publication en ligne à l'impression à la demande, il affiche cependant une unité de fond. Cette unité réside dans les raisons motivant le recours à ces solutions, parmi lesquelles la **certitude de ne pas réussir dans le circuit classique du livre** et la **volonté d'indépendance intellectuelle et financière** résident en bonne place.

Si le péril pour l'édition classique n'est pas à exagérer, notamment grâce aux possibilités de réintégration dans la chaîne classique du livre des succès de ventes (*Cinquante nuances de Gris*, par exemple), ce phénomène reste pourtant à interroger. En effet, des problématiques actuelles de la filière du livre, telles que la surproduction et la bibliodiversité, se trouvent influées par ce nouveau paramètre. C'est pourquoi l'ADEB a décidé la constitution d'un groupe de travail autoédition/autopublication⁵, chargé notamment d'en apprécier les conditions d'une reconnaissance publique.

⁴ S. BOSSER, *L'auto-édition : un vecteur de bibliodiversité ?*, dans *Bibliodiversity. Les mutations du livre et de l'édition*, n° 6, janvier 2019, p. 8

⁵ Voir chapitre 6 du présent rapport.

2. Enseignement obligatoire

Éditeurs de jeunesse : accès à la lecture et décret gratuité

Les éditeurs de jeunesse ont largement contribué au développement et à la reconnaissance de la littérature pour la jeunesse. Leurs auteurs et autrices font le bonheur des jeunes lecteurs. C'est grâce à leurs ouvrages de qualité que les plus jeunes découvrent **le plaisir de lire**.

Au début des années 80, certains éditeurs de jeunesse ont imaginé une formule d'abonnements-livres destinée aux enseignants et aux familles. Grâce au regroupement des abonnements dans les écoles, ils ont pu **proposer des livres de qualité à un prix réellement démocratique**. Car il faut savoir que les familles qui s'abonnent et leur font confiance ne sont pas nécessairement les plus fortunées, mais bien les plus concernées par le développement affectif et intellectuel de leurs enfants.

Avant l'entrée en vigueur du décret gratuité, les **formules de regroupement d'abonnements dans les écoles** étaient considérées comme des **frais facultatifs autorisés**. Chaque établissement était libre d'informer les familles de l'existence de cette formule. Depuis le nouveau décret, de nombreux enseignants pensent qu'il leur est désormais interdit de le faire dans l'enseignement maternel. Or l'activité des éditeurs de jeunesse — tels Bayard et Milan, Pastel-École des loisirs, Philéas & Autobule, etc. — ne relève-t-elle pas justement des **frais extrascolaires** ? La diffusion de leurs fascicules peut être considérée comme une information voire un service aux familles. Libre à elles de s'abonner ou pas puisque ces abonnements ne revêtent **aucun caractère obligatoire**.

L'ADEB et les éditeurs de jeunesse partagent la volonté des autorités publiques de **réduire les inégalités entre les enfants**. Or **l'accès à la culture** constitue l'une des solutions pour atteindre cet objectif. À l'heure où l'on ne cesse de pointer du doigt les mauvais résultats de nos élèves en lecture, où l'on s'interroge sur l'omniprésence des écrans dans nos vies, **il serait regrettable de rendre plus difficile l'accès au livre et de se priver d'un objet culturel qui contribue à l'acquisition des apprentissages fondamentaux**.



Maurice Lomré (Pastel)

Les éditeurs scolaires, partenaires de l'enseignement

Les éditeurs scolaires sont des **partenaires socio-responsables de l'enseignement**, au service des écoles, des enseignants et de leurs élèves. Ainsi, à la suspension des cours lors du premier confinement, ils ont décidé d'offrir à tous les enseignants un **accès gratuit à leurs outils numériques** jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020.

L'**inclusion** leur tient également à cœur. Depuis sa mise en route, ils sont des **partenaires actifs du projet NumaBib⁶**, soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui **offre gratuitement aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage des versions numériques adaptées de livres scolaires**.

En tant que partenaires de l'enseignement, les éditeurs scolaires veulent offrir des **solutions d'apprentissage complètes**, au travers d'outils de **grande qualité** qui sont pour les enseignants et leurs élèves des repères et des guides précieux offrant un accompagnement sûr et commun et assurant des conditions de travail optimales.

Un financement stable, suffisant et dédié

Cette qualité, les éditeurs scolaires la veulent accessible à tous. Pour les éditeurs scolaires, les deux sont indissociables. Pour cela, un financement solide et dédié est nécessaire.

Les éditeurs scolaires demandent en premier lieu que dans toutes les décisions sur les budgets et équipements des écoles, priorité soit donnée aux outils d'apprentissage de qualité plutôt que de subir ou encourager une culture de compilation et de photocopillage. **Un choix de société à la veille de l'implémentation du Pacte d'Excellence !**

⁶ Plus d'infos : www.numabib.be/partenaires

3. Enseignement supérieur

Open access

Plusieurs zones grises subsistent parce que deux législations coexistent : la loi fédérale (nouvel article XI 196 2/1 du Code de droit économique) et le décret visant l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques (*open access*) du 3 mai 2018 de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La loi fédérale prévoit la simple faculté de dépôt dans une archive institutionnelle. Elle prévoit aussi la mention obligatoire de la source d'origine et établit un effet rétroactif.

Le « décret *open access* » quant à lui impose une obligation de dépôt (non une faculté), ne prévoit pas de référence obligatoire à la publication originale et n'établit pas de principe de rétroactivité.

Quels seront les effets du « décret *open access* » sur une publication issue d'une collaboration entre chercheurs relevant d'établissements d'enseignement appartenant à des communautés (dont linguistiques) différentes ?

Les éditeurs réclament une évaluation à laquelle ils veulent être partie prenante de l'impact de l'application de ce décret qui devra inclure les observations des éditeurs concernés.

Plan S

L'ADEB participe au groupe de travail de la Fédération des Éditeurs Européens visant le Plan S. Ce dernier est supporté par la cOAlition S, comprenant à présent 24 bailleurs de fonds nationaux européens ainsi que des bailleurs de fonds européens (la Commission européenne et le Conseil européen de la recherche). Le groupe est ouvert à toute organisation désirant se conformer à leurs principes. Leur finalité : accélérer l'activité scientifique en rendant les résultats de la recherche immédiatement consultables en libre accès (cela signifie : pas d'embargo, publications sous licence CC-by par défaut, sans transfert de droits d'auteur et récusant le modèle hybride de publication excepté à titre transitoire).

Open-access.be

Bel exemple de la collaboration avec nos collègues du Nord du pays, le site <https://open-access.be> a été lancé en janvier 2020, en partenariat avec la GEWU. Il défend une version viable pour les éditeurs de l'*open access*. De nouveaux contenus y sont régulièrement ajoutés.

Open access

(de l'anglais « libre accès »)

Consiste en un accès en ligne et gratuit à la Recherche financée par des fonds publics. Cet « accès ouvert » peut être mis en place selon deux modalités non exclusives, chacune présentant des dispositions spécifiques: soit par archivages (« voie verte ») sur des dépôts numériques en accès libre, soit par publication dans une revue directement diffusée en libre accès (« voie dorée »).

Sources : section scientifique ADEB

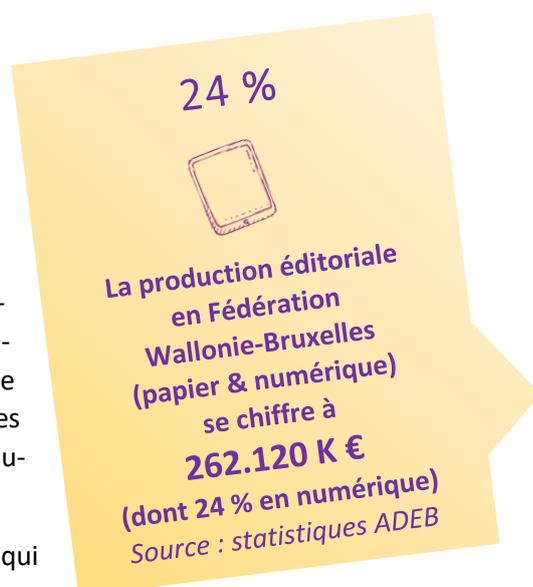
4. Numérique

Édition numérique

L'édition numérique représente 24 % du chiffre d'affaires total (soit 65 millions € en 2019) des éditeurs en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La crise causée par le COVID-19 a comme conséquence un recours croissant au numérique. Le télétravail est fortement encouragé, voire obligatoire pour bon nombre d'employés, tandis que les enseignants ont pu s'appuyer sur les plateformes numériques mises à leur disposition gratuitement par les éditeurs scolaires durant les mois de fermeture des écoles.

Une fracture est également en train de se créer avec la Flandre qui va investir massivement dans les moyens d'e-learning.



L'ADEB plaide pour :

- 📖 Favoriser et soutenir les initiatives des éditeurs professionnels concernés qui seuls ont le savoir-faire éditorial appliqué à la pédagogie et l'expérience dans ce domaine.
- 📖 Préserver ainsi un secteur éducatif de l'édition spécifique à la Fédération Wallonie-Bruxelles. (et à la Flandre) qui valorise les créations et le savoir de nos auteurs.
- 📖 Développement d'un pôle de compétitivité de l'édition numérique.

Prêt numérique

La politique mise en place en Fédération Wallonie-Bruxelles nécessite une évaluation très précise eu égard aux impacts sur l'exploitation normale d'une œuvre sur support papier.

5. Affaires économiques

Droits d'auteur : législation & fiscalité

Le gouvernement fédéral a annoncé dans sa déclaration politique vouloir adapter les conditions économiques des licences légales. Cette révision pourrait s'accompagner de changements plus conséquents. D'une part, l'implémentation en droit belge de la directive droit d'auteur. D'autre part, le statut social de l'auteur pourrait être également revu, avec quelques points d'attention pour le monde de l'édition quant à la rémunération « salariée » de prestations d'auteurs hors du champ strict de l'exploitation de leur Œuvre. Cette interprétation stricte pourrait, elle, déboucher sur une révision du statut fiscal des droits d'auteur.

L'implémentation en droit belge de la directive européenne devrait permettre de réintroduire les nouveaux droits *sui generis* de reprographie (reproduction sur papier) et de copie privée dans le régime plus protecteur du droit d'auteur.

Le régime fiscal des droits d'auteur est en danger par une utilisation abusive de ce qui est devenu une véritable niche fiscale.

La disparition de ce régime fiscal porterait un coup sévère à la création.

L'ADEB est membre du **Conseil Central de l'Économie** pour y défendre le secteur des éditeurs de livres.

Frais de transport

Cette question recouvre trois dossiers distincts mais partiellement reliés.

Le premier concerne les **tarifs postaux**. Contrairement à la presse ou à la France, le livre ne bénéficie d'aucun statut particulier auprès de bpost. Le différentiel par rapport à nos voisins d'outre-Quévrain est tel (pour un paquet de 500 g : 1,49 € en France contre 5,70 € chez nous) que certains éditeurs passent la frontière pour expédier leurs commandes.

Le deuxième pèse sur les **relations entre petits éditeurs et libraires**. Les premiers ne peuvent donc bénéficier de tarifs spéciaux et, s'ils ne sont pas assez nombreux pour mutualiser les **coûts de distribution**, les charges d'envoi sont parfois de loin supérieures à la marge du vendeur. Ici, il s'agit d'une recherche d'optimisation des flux logistiques et des frais de distribution afin de fluidifier l'écoulement des livres en FWB pour les plus petits catalogues.

Enfin, le troisième concerne le défi des **ventes en ligne**. Le Conseil Central de l'Économie, où siège l'ADEB, conseille vivement au gouvernement fédéral d'améliorer substantiellement la position concurrentielle des acteurs belges par rapport aux acteurs étrangers. Cette question est explicitement posée dans le rapport spécial du secteur papier/édition daté de mai 2021.

L'ADEB plaide avec ses homologues flamands pour des dispositifs fédéraux soutenant la vente de livres, tant au niveau des tarifs de bpost qu'au niveau des conditions de vente en ligne. Par ailleurs, l'ADEB essaie de créer des coalitions d'éditeurs afin de faciliter leur distribution.

Tax shelter « livre »

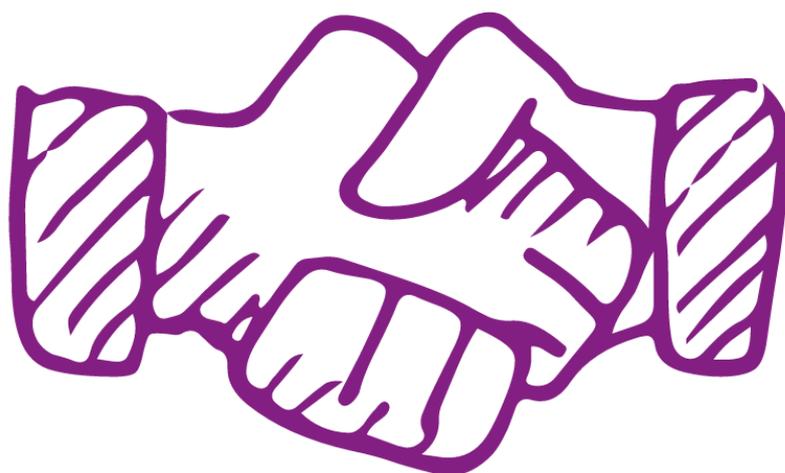
Depuis sa création en 2002, le système du tax shelter a permis de repositionner le cinéma belge francophone au niveau international et de faire circuler nos œuvres.

Après son élargissement aux arts de la scène en février 2017, se pose pertinemment la question de son extension au secteur de l'édition.

Cette mesure permettrait d'avoir un impact réellement significatif sur l'emploi dans les maisons d'édition belge et de redynamiser le secteur.

Chapitre 3

Lobby



1. Monde politique

L'ADEB a porté la voix des éditeurs partout où l'intérêt général de la profession ou l'intérêt d'un de nos secteurs le nécessitait. Notamment dans le cadre du plan d'aide au secteur mis sur pied suite à la pandémie et de la représentation internationale à l'export.

En matière de lobby, l'ADEB a rédigé un **mémoire** rappelant aux différentes formations les préoccupations de l'édition. Le document, intitulé « **Les défis de l'édition** », peut être téléchargé sur notre site⁷ et est régulièrement mis à jour.

Dans le cadre du projet « Tout le monde lit », un autre document de lobby a été réalisé à destination des échevins de la Culture et de l'Enseignement, en vue de la promotion du quart d'heure de lecture dans les écoles.⁸

2. PILEn

Pour proposer une solution à la crise du COVID-19 profitable à l'ensemble de la chaîne du livre, l'ADEB s'est alliée aux autres acteurs de celle-ci (auteurs, libraires, bibliothécaires) pour créer un « *think tank* » au sein du PILEn, chargé d'œuvrer à une sortie de crise.

Né en 2012, le PILEn est porté par six associations⁹ – dont l'ADEB – et soutenu par le Service général des Lettres et du Livre de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'an dernier, le PILEn a été désigné opérateur pour le portail *prixdulivre.be*.

Le PILEn a également organisé plusieurs formations interprofessionnelles, dont un cycle sur les méta-données, un partenariat avec l'ADEB, le SLFB et Banque du livre.

3. Chambre de concertation des écritures et du livre

En septembre 2020, la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en œuvre son décret fixant la Nouvelle Gouvernance Culturelle. Entre autres dispositions, ce décret fonde le rôle central des fédérations professionnelles dans l'établissement et l'évaluation des politiques culturelles. L'ADEB y siège, au sein de la Chambre de Concertation Écritures et Livre, et en assure la présidence pour un an.

Cette Chambre remplit des missions bien plus décisives que l'ancien Conseil du Livre : validation des critères d'octroi des subventions, avis sur les décrets envisagés par le gouvernement de la FWB, réponses aux questions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, suggestions quant aux priorités à accorder au secteur. Et la présidence de la Chambre induit une participation au Conseil Supérieur de la Culture qui est lui chargé des mêmes missions que les Chambres sectorielles mais pour toutes les questions transversales.

L'ADEB veut défendre les intérêts des éditeurs et surtout faire comprendre quels sont les modèles économiques qui animent notre secteur.

⁷ adeb.be/a-propos/nos-priorites

⁸ Il peut être téléchargé sur le site www.toutlemondelit.be

⁹ Outre l'ADEB, on y trouve la Maison européenne des Auteurs et des Autrices, les Éditeurs Singuliers, le Syndicat des Libraires francophones de Belgique (SLFB), l'Association des Professionnels des Bibliothèques Francophones de Belgique (APBFB) et la Fédération interdiocésaine des Bibliothécaires et Bibliothèques catholiques (FIBBC).

4. Lobby international

La Fédération des Éditeurs européens

Fondée en 1967 par les associations d'éditeurs belge, française, italienne, néerlandaise et allemande, la Fédération des éditeurs européens (FÉE) représente aujourd'hui 29 associations nationales d'éditeurs de livres de l'Union européenne et de l'Espace économique européen. Elle a son siège à Bruxelles.

Depuis septembre, l'Allemand **Peter Kraus vom Cleff** (directeur général de Rowohlt et vice-président du Börsenverein, le syndicat des éditeurs et des libraires allemands) en assure la présidence. Il succède à ce poste à notre confrère flamand, Rudy Vanschoonbeek. Il sera épaulé par **Ricardo Franco Levi**, actuel président de l'Association des éditeurs italiens, nommé vice-président de la FÉE.

Tout au long de l'année, l'ADEB informe la FÉE. Elle suit et soutient les actions initiées par la FÉE et *vice versa*. Parmi les sujets au cœur de nos préoccupations communes figurent évidemment cette année la crise du coronavirus et le droit d'auteur.

L'Union internationale des éditeurs

Créée en 1896 avec pour objectif initial de faire en sorte que les pays du monde respectent le droit d'auteur et appliquent correctement la « Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques », l'Union internationale des éditeurs (*International Publishers Association – IPA*) défend aujourd'hui, outre les droits d'auteur, la liberté de publication et les intérêts de l'industrie de l'édition. Elle s'est également fait le relais de l'édition, durement frappée par la crise du COVID-19, en lançant un appel international à l'occasion de la journée mondiale du livre, le 23 avril.

Basée à Genève, elle compte parmi ses membres **86 organisations d'éditeurs de 71 pays** des cinq continents.

L'UIE est dirigée par **José Borghino**, son secrétaire général. En novembre 2020, **Bodour Al Qasimi** (groupe Kalimat, Emirats Arabes Unis) a été élue présidente. Elle succède à Hugo Setzer.

Chapitre 4

Information & communication



1. Nos vitrines

L'ADEB se veut une vitrine de l'édition belge professionnelle. Porte-parole de la profession, elle dispose de différents canaux pour faire connaître ses actions, afficher ses revendications et relayer ses diverses préoccupations.

Un site internet

L'ADEB travaille sur une nouvelle version. Vous y retrouverez les dernières actualités du secteur, des offres d'emploi et de stages, un agenda, une « foire aux questions » (F.A.Q.), nos formations à venir et leurs supports. Les membres de l'ADEB y conserveront un espace dédié où figureront notamment les différents modèles de contrats et d'autres informations utiles.

Le site de l'ADEB conservera également un annuaire digital des éditeurs belges, membres comme non membres, mais aussi des diffuseurs et distributeurs. L'ADEB assure une mise à jour permanente des données et prospecte les nouveaux éditeurs.

Une newsletter



L'ADEB informe régulièrement les membres de ses activités au moyen d'une newsletter. De « Flash Infos », cette lettre a été renommée « **Marque-page** » en janvier 2021 afin de mieux marquer son appartenance au secteur. Sa périodicité dépend des informations à communiquer puisque l'objectif est de tenir les membres informés de l'actualité du monde de l'édition et des dossiers chauds de la profession. S'y trouve également un agenda des formations, événements et opportunités à ne pas manquer. Tout au long de la période de confinement, l'ADEB a régulièrement communiqué auprès de ses membres les mesures à leur disposition et les différents leviers à activer.

Désormais, Marque-Page se décline également en une version condensée de nos actualités, adressée aux politiques, aux journalistes et à tous ceux qui y souscrivent.

Les réseaux sociaux

L'ADEB est présente sur les principaux réseaux sociaux – à savoir Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn et YouTube¹⁰ –, une manière efficace de relayer ses activités et celles de ses membres ou partenaires. Son nombre d'« amis » ou « *followers* » croît d'année en année.

Annuaire des éditeurs
De « À pas de loups » à « Zones sensibles », il répertorie plus de 250 maisons d'édition qui composent notre paysage éditorial. Une version PDF est disponible pour une consultation hors ligne.

¹⁰ Lien vers notre nouvelle chaîne YouTube : www.youtube.com/channel/UCf8cE2vuovybQ4Fdj29yrkA



865 abonnés

facebook.com/ADEBBelgique



530 abonnés

instagram.com/adeb_belgique



370 abonnés

twitter.com/adeb_belgique



360 abonnés

linkedin.com/company/adeb-belgique

À noter que les actions « Tout le monde lit » et « Un livre belge dans ma valise » ont également une page dédiée, voire un groupe, sur les réseaux sociaux. De même que la vitrine de l'édition Wallonie-Bruxelles Édition, gérée par l'ADEB, dispose aussi de son groupe Facebook et sa chaîne YouTube.

Des brochures & infographies

Afin de relayer les préoccupations du secteur au monde politique et aux médias, l'ADEB met à jour régulièrement la brochure « Les défis de l'édition »¹¹, téléchargeable sur son site.

Au cours de l'année écoulée, une brochure de lobby présentant l'action « Tout le monde lit » a également été réalisée à destination des élus et autres acteurs de l'enseignement. De même qu'un mode d'emploi du quart d'heure de lecture quotidien, issu de la boîte à outils proposée sur www.toutlemondelit.be, a été compilé et distribué aux écoles.



L'ADEB dispose également d'un nouveau visuel qui s'étale sous la forme d'une bibliothèque composée de livres. Sur les tranches, on peut lire le nom des éditeurs membres. Une façon de montrer que l'ADEB n'est rien sans les éditeurs qui la composent. Les « titres » des ouvrages seront périodiquement mis à jour... et il reste de la place pour des ajouts !



Créée initialement pour égayer la salle de réunion, cette image se retrouve aujourd'hui en entête ou bandeau de nombreux documents, comme la newsletter ou le présent rapport !

¹¹ À télécharger sur adeb.be/a-propos/nos-priorites

Les médias



Les représentants de l'ADEB sont régulièrement sollicités pour partager le point de vue des éditeurs dans les médias ou lors de débats¹². Ce fut le cas cette année encore, tout particulièrement dans le cadre de la crise COVID.

Tout au long de l'année, l'ADEB est également consultée par les journalistes à la recherche de données chiffrées sur le secteur. La Foire du Livre de Bruxelles, l'opération « Tout le monde lit »¹³ et la publication des statistiques de l'édition restent des rendez-vous incontournables avec la presse.

2. Nos campagnes

Afin d'insister sur l'importance de la lecture et soutenir l'édition belge, l'ADEB organise annuellement deux campagnes à destination de la presse et du grand public.

« Tout le monde lit »

Initiée en 2018, l'opération « Tout le monde lit » rencontre un succès croissant. Elle vise la **promotion du quart d'heure de lecture quotidien dans les écoles et dans les classes** de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle propose via son site internet (www.toutlemondelit.be) une série d'outils pour s'inscrire dans ce mouvement.

Le point d'orgue de l'opération se situe **le 23 avril**, à l'occasion de la journée mondiale du livre, où tout un chacun (des enfants aux grands-parents en passant par les écoles, les entreprises...) est invité à prendre 15 minutes de son temps pour lire¹⁴. Mais elle se décline également tout au long de l'année, notamment par des animations dans les classes, l'organisation de conférences pour les enseignants... **Près de 175 écoles participent désormais au projet.**



Plus d'infos sur « Tout le monde lit » pages 15 à 16 et 44 à 46

¹² Simon Casterman a ainsi pris part au débat sur le prix du livre le 28 janvier sur BX112 (bit.ly/3eMXHgd) auquel participait également Mélanie Roland (Alice Éditions) côté éditeurs.

¹³ www.toutlemondelit.be/le-coin-presse

¹⁴ Pour télécharger le communiqué de presse : <https://www.toutlemondelit.be/le-coin-presse>

Un livre belge dans ma valise

La campagne #UnLivreBelgeDansMaValise est une invitation à partager ses coups de cœur livresques « *made in Belgium* » sur les réseaux sociaux. L'objectif ? Créer une communauté pour découvrir, échanger sur les œuvres belges qu'elles soient connues ou non, qu'elles aient traversé les frontières ou pas.

L'ADEB a lancé l'opération en juin 2020 sur Facebook et Instagram sous la forme d'un challenge de lecture noir-jaune-rouge, avec plusieurs missions à réaliser (comme par exemple photographier un livre belge à la plage etc.).



Le bilan de cette première édition est positif :

- 📖 Plus de **1.000 abonnés** au total sur Facebook et Instagram.
- 📖 Au-delà de **250 photos** partagées avec le #DesLivresBelgesDansVotreValise.
- 📖 **70** (dites septante !) **gagnants récompensés** pour leur participation par un colis de livres (grâce à la générosité des éditeurs) et... un pèse-bagage estampillé du logo de l'opération (car on sait tous qu'il est compliqué d'estimer le poids d'une valise pleine de livres).

Cet été, l'ADEB réitérera l'opération avec quelques petites adaptations, tirées de cette première expérience.

- 📖 Le logo a été légèrement modifié : dites désormais « Un livre belge dans ma valise » et non plus « Des livres belges dans votre valise ».
- 📖 Un groupe Facebook¹⁵ vient remplacer la page pour s'assurer une meilleure visibilité face aux puissants algorithmes.
- 📖 Un mode d'emploi simplifié. Fini le challenge. Il suffit désormais de poster un selfie ou une photo de la couverture du « livre pépite » que l'on a envie de conseiller ! Bandes dessinées, mangas, albums de jeunesse, beaux-livres d'art ou de tourisme, œuvres de littérature, de sciences, de poésie, ou encore manuels scolaires... Tous les genres sont les bienvenus !

¹⁵ www.facebook.com/groups/527581748600393

Chapitre 5

Rayonnement du livre francophone « made in Belgium »



1. Export : une année sans salon...

Depuis février 2020, tous les salons du livre ont été annulés les uns après les autres.

À plusieurs reprises, on y a cru, on a préparé des budgets, rassemblé des idées, contacté des éditeurs... Mais il semble bien que le premier salon international auquel nous participerons est la prochaine Foire du livre de Francfort en octobre 2021.

En automne 2021, notre association et/ou nos éditeurs espèrent aussi participer aux Assises du livre francophone à Tunis, au Marché de la poésie à Paris, à une mission exploratoire à Montréal, au Salon du livre et de la presse jeunesse à Montreuil.

L'annulation des salons du livre représente autant d'occasions manquées de présenter notre secteur à l'étranger et, pour nos éditeurs, de vendre des ouvrages, des droits et de développer des partenariats. Dans ce contexte, est né le projet de créer une vitrine de l'édition belge francophone et de miser sur le distanciel, les réseaux sociaux, les webinaires...

2. Wallonie-Bruxelles Édition

Wallonie-Bruxelles ÉDITION

Vitrine internationale de l'édition belge francophone et plate-forme de présentation des ouvrages dont les droits sont disponibles

Ce projet est développé dans le cadre de la stratégie à l'exportation proposée par les éditeurs à WBI et au groupe de travail Lettres et Livres, en vue de favoriser le **rayonnement international du livre francophone « made in Belgium »**.

L'objectif de la stratégie à l'exportation est de **créer un cadre favorable à l'émergence de maisons d'édition professionnelles** et dynamiques qui grandissent avec leurs auteurs et les gardent.

La force d'un éditeur, c'est sa politique éditoriale, sa capacité commerciale, son catalogue, son nom. Cela se construit au fil des années. Étape par étape, des actions spécifiques sont à mettre en place visant au renforcement de sa **notoriété**. La vitrine, nommée Wallonie-Bruxelles Édition, a été créée pour **promouvoir les éditeurs belges francophones** et leurs ouvrages et pour **favoriser leur mise en relation avec les professionnels de l'édition internationale**.

Le site : wallonie-bruxelles-edition.org

Le site bilingue – anglais et français – présente :

-  Les **actualités** du secteur.
-  L'**agenda** des foires et événements nationaux et internationaux qui intéressent nos éditeurs ainsi que les formes de participation collectives.
-  Un **annuaire des éditeurs belges francophones** respectant la Charte professionnelle de l'édition.
-  Des **études et dossiers**, notamment les aides à la cession de droits et à la traduction en FWB. Ils sont régulièrement mis à jour et enrichis de divers liens.

 Des **ouvrages dont les droits sont disponibles**. Les éditeurs peuvent y présenter les titres dont ils sont disposés à concéder les droits à des partenaires éditeurs internationaux et professionnels de la création. Par exemple : traduction, adaptation, licences... Ce service est gratuit pour les éditeurs.

Ces ouvrages sont évidemment aussi visibles par les libraires et bibliothécaires belges et étrangers.



Les réseaux sociaux



373 abonnés
à la newsletter

*Formulaire
d'inscription
sur le site*



163 membres
± 90 à 100 vues
par publication

*facebook.com/
groups/actuwallonie-
bruxellesedition*



17 maisons d'édition
présentées actuelle-
ment par leur
éditeur / fondateur

*youtube.com/
channel/
UCt2XBqWPnv0OWE
BaQw3M5CQ*



150 relations
et un réseau en
construction

*linkedin.com/in/wal-
lonie-bruxelles-edi-
tion-88a163200*

Tous ces outils sont à la disposition des éditeurs pour promouvoir leurs marques et leurs ouvrages. N'hésitez pas à **nous contacter pour renforcer votre présence sur nos réseaux** et à nous suivre pour être tenus au courant de nos initiatives.

Notre défi consiste maintenant à **faire connaître notre vitrine à l'étranger et à l'interprofession**. Elle sera dorénavant mise en évidence dans tous nos contacts et sur tous les stands auxquels nous participerons.

Nous comptons sur vous aussi pour ajouter un lien dans vos communications.

3. Les coachings professionnels « Marché français »

La France est le premier marché d'exportation des éditeurs belges francophones. L'ADEB a proposé d'utiliser une aide prévue par WBI : **renforcer sa stratégie à l'international via un coaching professionnel**, pour organiser une formation à la diffusion et la distribution sur le territoire français.

En septembre dernier, un webinaire accessible à tous les membres de l'ADEB a été organisé : **Introduction au marché français et à la diffusion-distribution** : organisation de la diffusion-distribution en France, quid en dehors des distributeurs des grands groupes, conditions d'accès chez un distributeur (catalogue, chiffre d'affaires minimum, nombre de nouveautés par an...), diffusion des éditeurs auto-distribués, contacts avec les libraires...

À l'issue de cette formation, les éditeurs étaient invités à envoyer leurs candidatures pour participer au groupe de travail et bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Christophe d'Estais a été choisi comme coach. Il nous a partagé sa triple expérience de directeur commercial marketing (éditions Belin, Bréal, Litec), de consultant et de formateur (Asfored).

Un groupe de cinq participants a été constitué. Un coaching de deux mois, assez intensif pour pousser à la décision et à l'action, leur a permis de développer une réflexion stratégique sur leurs objectifs sur le marché français ainsi que sur sa mise en œuvre.

L'expérience a été renouvelée au printemps 2021 avec cinq autres éditeurs.

Chapitre 6

Les groupes de travail



L'ADEB, c'est aussi un lieu d'échanges où les membres peuvent **se rencontrer** et **échanger** autour des problématiques propres à leur secteur ou qui leur tiennent plus particulièrement à cœur.

Au cours de l'année écoulée, une refonte en profondeur des différentes « commissions » et « sections » existantes a été organisée afin de coller davantage aux nouvelles problématiques du secteur. Ainsi sont nés par exemple les groupes « écoresponsabilité » et « autoédition/autopublication ».

Si certains de ces groupes ont vocation à durer (groupe « juridique », « scientifique » ...), d'autres sont voués à ne durer que le temps de s'accorder autour de l'objet de leur étude.

Vous êtes membre de l'ADEB et vous souhaitez vous joindre aux travaux d'un groupe de travail ?
Contactez-nous :
adeb@adeb.be

1. Le groupe de travail juridique

Le groupe de travail juridique de l'ADEB est présidé par **Nicolas Cassart** (Groupe ELS Belgium) et coordonné en interne par **Benoît Dubois**.

Composition

Font partie de ce groupe de travail :

- 📖 Nicolas Cassart (Groupe ELS Belgium) - président
- 📖 Catherine Schoemann (Dupuis) - vice-présidente
- 📖 Anne Eloy (Anthemis)
- 📖 Thibault Colot (Van In - De Boeck)
- 📖 Philippe Comeliau (Mols)
- 📖 Robert Sillen (Casterman)
- 📖 Catherine Vandermeersch (La Chartre)

Objectifs

- Établissement et mise à disposition de modèles de contrats
- Consultations juridiques à destination des membres
- Analyse des décisions législatives pouvant avoir un impact sur le métier d'éditeur
- Négociation pour les membres de l'ADEB d'une assurance collective.

Dossiers

Parmi les principaux dossiers aux aspects juridiques qui ont occupé la commission ces derniers mois :

- 📖 La réforme européenne du droit d'auteur : directive (EU) 2019/790 (dite « DSM ») et son implémentation en droit belge (*voir chapitre 2*)
- 📖 Le statut social des auteurs et le statut fiscal des droits d'auteur
- 📖 Le Prix du livre : suivi (*voir chapitre 2*)
- 📖 La copie privée (*voir chapitre 2*)
- 📖 L'actualisation du code des usages
- 📖 Le piratage (*voir chapitre 2*)
- 📖 L'*open access* (*voir chapitre 2*)

2. Le groupe de travail des éditeurs scientifiques

Le groupe de travail des éditeurs scientifiques a été présidé jusqu'à fin 2020 par **Carine Lecomte** (Wolters Kluwer).

Composition

Font partie de ce groupe de travail

-  Simon Casterman (Casterman)
-  Stephanie Herfurth (Presses universitaires de Namur)
-  Patricia Keunings (Anthemis)
-  Carine Lecomte (Wolters Kluwer)
-  Emilie Menz (Éd. de l'ULB)
-  Paul-Etienne Pimont et Evelyne Vannoote (ELS Belgium)
-  Catherine Vandermeersch (La Charte)
-  Luca Venanzi (Edi.Pro)

Objectifs

- Présence de l'édition scientifique sur les marchés spécifiques
- Mise en place d'une politique de soutien pour le secteur des sciences humaines (traduction et achats)
- Négociation des limites de l'*open access* et de l'utilisation numérique de contenus par des tiers.

Dossiers

Le principal dossier qui a occupé la section scientifique ces derniers mois est l'*open access*. L'accent a été mis cette année sur la coordination avec les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le **Carrefour des connaissances**, stand collectif rassemblant l'édition juridique, scientifique et universitaire et organisé tous les ans à la Foire du livre de Bruxelles par le groupe de travail scientifique, n'a pu avoir lieu en 2021.

3. Le groupe de travail des éditeurs scolaires

Le groupe de travail des éditeurs scolaires est présidé par **Patrick Hermans** (Van In-De Boeck).

Composition

Font partie de ce groupe de travail :

-  Sophie Cordier (Au Gai Savoir)
-  Sabine Doneux (Averbode-Érasme)
-  Cathel Patte & François Gabriel (Plantyn)
-  Patrick Hermans (Van In-De Boeck)

Objectifs

- Promotion du livre scolaire et du livre à l'école
- Actions de sensibilisation au phénomène de « photocopillage » en milieu éducatif
- Défense du cahier de revendications du secteur à l'intention des pouvoirs publics.

Dossiers

Les principaux dossiers qui ont occupé les éditeurs scolaires ces derniers mois sont développés au chapitre 2 (dans le point « enseignement obligatoire »). Dans le cadre du décret gratuité, ils ont aussi mené une opération de lobby (via Talking Birds) vis-à-vis du cabinet de l'Enseignement.

4. Le groupe de travail littérature

Tout jeune, le groupe de travail littérature ne s'est encore réuni qu'une fois depuis sa création en janvier 2021, en présence de :

- 📖 Émilie Malburny (Lilys édition)
- 📖 Gérard Adam (M.E.O)
- 📖 Olivier Weyrich (Weyrich)
- 📖 Pierre de Mûelenaere (ONLIT)
- 📖 Simon Casterman (Casterman)

L'objectif de cette première réunion était principalement d'identifier les **préoccupations** des éditeurs de littérature.

Ces préoccupations sont notamment centrées sur la relation :

- 📖 aux libraires ;
- 📖 aux lecteurs (perte de lien entre l'auteur et l'éditeur avec la suppression des foires) ;
- 📖 à la Fédération Wallonie-Bruxelles (difficulté d'obtention de conventions et de subsides) ;
- 📖 à la presse belge qui met bien trop souvent en avant les ouvrages venant de France.

Le groupe a pour vocation d'offrir :

- 📖 aux éditeurs de littérature : un lieu pour **se rassembler et échanger** ;
- 📖 à l'ADEB : une occasion d'être au plus près des réalités de ses membres dans le but de **défendre** au mieux **leurs intérêts**.

5. Le groupe de travail

« Tout le monde lit »

Le groupe de travail « Tout le monde lit » rassemble **une vingtaine d'éditeurs jeunesse et scolaires** issus des maisons d'éditions suivantes : Alice Jeunesse, Au Gai Savoir, À pas de Loups, Auzou, Averbode, Bayard et Milan, Casterman, CotCotCot, Dupuis, Dargaud-Lombard, Erasme, Esperluète, Kate'Art, Kennes, Ker, Mijade, Pastel-École des Loisirs, Philéas & Autobule, Plan-tyn, Versant Sud Jeunesse. Le Centre de Littérature jeunesse de Bruxelles et la Foire du Livre de Bruxelles en sont également partenaires.

Parce qu'il n'est pas toujours évident de réunir et d'accorder la vingtaine de membres de ce groupe de travail, un **groupe de pilotage** plus restreint a été mis sur pied. Il est présidé par Simon Casterman, et composé de Christel Hoolans (Dargaud-Lombard), Maurice Lomré (Pastel), Mélanie Roland (Alice Éditions) et Sandrine Van Gossom (Bayard et Milan) pour l'ADEB, de Luc Battieuw (pour le Centre de littérature de jeunesse de Bruxelles) et de Marie Noble (pour la Foire du Livre de Bruxelles). Le suivi interne est assuré par Christelle Dyon.

Objectifs

- Promotion de la lecture et lutte contre l'illettrisme fonctionnel
- Organisation de la journée du 23 avril
- Accompagnement des écoles dans l'instauration d'un quart d'heure de lecture quotidien dans leurs classes

Actions

Parmi ses principales réalisations de l'année, on citera :

📖 Le partenariat noué fin 2020 avec la **Ville de Charleroi**. Des **caisses de livres et un mode d'emploi du quart d'heure de lecture** ont été distribués dans une trentaine d'écoles de la Ville début 2021. Un atelier avec Philippe Brasseur doit encore être organisé pour les enseignants. Les retours des classes qui en ont bénéficié sont très positifs¹⁶.

📖 Le **colloque « Lire & faire lire »** organisé les lundi 22 et vendredi 26 février 2021, dans le cadre de la semaine professionnelle de la Foire du Livre de Bruxelles, en partenariat avec le Centre de Littérature de jeunesse de Bruxelles et le Service général Lettres et Livre.



Après un premier cycle consacré l'an dernier aux 0-5 ans, ces journées professionnelles portaient cette année sur **les 6-12 ans, « des lecteurs singuliers pour des livres pluriels »**. Les secondaires seront à leur tour à l'honneur l'an prochain. Les deux conférences en ligne proposées en ouverture peuvent toujours être visionnées via YouTube. L'une, donnée par Jannique Koeks, formatrice chargée de cours en littérature jeunesse, s'intitule « Des pratiques motivantes, des élèves engagés : quelles conditions favorisent le désir de lire »¹⁷. L'autre, assurée par Thomas Lavachery, romancier et illustrateur, porte sur « Les priorités d'un auteur de jeunesse »¹⁸.

Cette seconde édition a rencontré un beau succès, rassemblant **quelque 250 participants** aux différents ateliers. Petit plus: la journée pouvait être valorisée dans le parcours de formation des bibliothécaires et des enseignants.

📖 La **journée du 23 avril** fut, elle aussi, un succès. On compte désormais **quelque 175 écoles inscrites à l'opération** (parfois toute l'école participe au quart d'heure de lecture, parfois seulement une ou plusieurs classes de l'école).

La promotion de l'événement a été confiée à une nouvelle attachée de presse, Valérie Constant. Les retombées médiatiques ont été nombreuses et variées.¹⁹ L'opération compte désormais un nouvel ambassadeur bien connu des enseignants, « Le cartable de Monsieur Christophe ».

Autre nouveauté : **des vidéos** ont été réalisées et **diffusées autour du 23 avril** via la newsletter et les réseaux sociaux de « Tout le monde lit ». Elles accueillent également les visiteurs du site.

¹⁶ Pour visionner les témoignages des élèves de l'école communale des Haies et de leurs enseignants : www.youtube.com/watch?v=ir6ghTmwAbY&t=26s (les maternelles de Mme Isabelle) et www.youtube.com/watch?v=TcVITxg-diM (les 6^e primaire de Mme Cosse).

¹⁷ À revoir sur : www.youtube.com/watch?v=LaWko0ik3ss&t=323s

¹⁸ À revoir sur www.youtube.com/watch?v=U7QX0JL9TuE

¹⁹ La revue de presse est consultable sur www.toutlemondelit.be/le-coin-presse



Cette courte capsule sous forme d'histoire vante **les bienfaits de la lecture**. Largement partagée sur les réseaux sociaux, on y plonge à l'intérieur du livre « **Le loup tombé du livre** »²⁰ avec Zoé qu'on retrouve à différents âges : petite fille qui lit l'histoire du soir avec son papa, grande sœur qui fait la lecture à son petit frère, puis future maman partageant déjà un moment de complicité avec son bébé. La vidéo (sponsorisée) compte 19 K de vues sur Facebook²¹ et quelque 475 vues sur YouTube²².

Comment donner le goût des livres aux enfants ? Destinés davantage aux parents, ces « **11 commandements** » de **Philippe Brasseur** sont également abondamment partagés sur les réseaux sociaux, avec plus de 160 vues sur YouTube²³ et quelque 1,6 K de vues sur Facebook²⁴. Cultivateur d'idées, Philippe Brasseur y livre plein de bons conseils facilement applicables et à partager sans modération.



Ces trois témoignages filmés dans des classes participant au projet sont autant de preuves qu'« **essayer le quart d'heure de lecture quotidien c'est l'adopter** » ! Deux d'entre eux ont été réalisés à l'école communale des Haies dans le cadre de l'opération menée à Charleroi. Le troisième est filmé dans la classe de Mme Mathieu²⁵, qui a mis en œuvre le quart d'heure de lecture à l'école communale de Jauche dès le lancement de « Tout le monde lit » il y a quatre ans.

6. Groupe de travail

« Édition et écoresponsabilité »

Le groupe de travail « Édition et écoresponsabilité » a pour objectif de réfléchir avec les éditeurs à la problématique de l'écoresponsabilité de la chaîne du livre : **que veut dire fabriquer, publier et diffuser des livres de manière écologique au sens large du terme ?**

²⁰ D'après une histoire de Thierry Robberecht illustrée par Grégoire Mabire et publiée aux éditions Mijade.

²¹ www.facebook.com/2340878819529413/videos/780973212856211

²² www.youtube.com/watch?v=ag9zCwi51qg&t=5s

²³ www.youtube.com/watch?v=Z1_-TwuclAM&t=686s

²⁴ www.facebook.com/2340878819529413/videos/274353607697808

²⁵ www.youtube.com/watch?v=7CUoOfEOS2I&t=76s

Le groupe est ouvert à tous les éditeurs désireux d'alimenter la réflexion et de partager leurs pratiques. Les membres du groupe sont actuellement : Elisabeth Jongen (Versant Sud), Emilie Malburny (Lilys éditions), Elodie Romy (Kana), Cindy Vandermeulen (Courgette éditions), Geoffroy Wolters (Ciaco).

Le groupe s'appuie aussi sur l'apport précieux des intervenant(e)s et des participant(e)s aux trois formations organisées sur la thématique qui nous préoccupe :

-  **Quels papiers pour l'édition ?** Fabrication, certification, recyclage, par Firmin François et Marc Van den Eynde de l'association Papier.be.
-  **Éditeurs & imprimeurs – Nouveaux partenariats** – L'imprimerie en Belgique, la diversification des services et l'impression à la demande, par Marc Vandebroucke, directeur de Febelgra, Roland Soubras et Clémence Verburgh représentant l'imprimerie Snel, Geoffroy Wolters, directeur de l'imprimerie Ciaco.
-  **Distribution et nouvelles filières** – Édition durable et initiatives locales, par Charles Hedouin, fondateur de Livr&co et Alexandre Laumonier, fondateur des éditions Zones sensibles.

L'objectif final de ces échanges est d'établir une synthèse des réflexions et des suggestions de bonnes pratiques à implanter éventuellement dans une maison d'édition.

L'objectif pour l'année à venir est d'ouvrir un dialogue avec les autres acteurs de la chaîne du livre et de développer une réflexion sur le livre électronique et l'écoresponsabilité.

7. Le groupe de travail

« autoédition/autopublication »

Le groupe de travail autoédition, très jeune, doit encore désigner son président, mais aussi impérativement élargir sa base de recrutement. Il est pour le moment composé de :

- Simon Casterman (Casterman)
- Paul-Étienne Pimont (ELS Belgium)

Dossiers

L'autoédition, comme tout phénomène favorisé par la digitalisation de la société, est une réalité mouvante. La construction des dossiers d'étude est donc fonction de cette réalité. Le premier fut évidemment celui de la reconnaissance publique des structures d'autoédition, prétexte à une réaffirmation des caractéristiques professionnelles du métier d'éditeur.

Afin de ne pas gâcher le terrain fertile à réflexions que constitue l'autoédition pour l'édition classique, il conviendrait que le groupe de travail envisage la constitution d'autres dossiers. Citons notamment la question des financements alternatifs et une différenciation claire entre autoédition et autopublication.

Chapitre 7

Statistiques



Statistiques de production

Tous les ans, l'ADEB s'attelle à établir une photographie fidèle de la **production éditoriale belge francophone**, en interprétant les données collectées tant auprès des éditeurs que des distributeurs et diffuseurs.

À l'heure de boucler ces lignes, les dernières déclarations viennent d'être reçues. Elles seront analysées et compilées dans les plus brefs délais. Un document reprenant ces statistiques sera communiqué ultérieurement.

À noter que les études des années précédentes sont consultables sur le site internet de l'ADEB²⁶.

Statistiques de marché

Pour améliorer davantage la fiabilité de ses statistiques de marché dont la méthodologie était devenue obsolète, l'ADEB a conclu un **accord avec GfK France** pour **collecter et synthétiser les chiffres du marché du livre en Fédération Wallonie-Bruxelles**. Ces données porteront sur les livres achetés en librairie et par internet. Avant de les divulguer, l'ADEB les enrichira des chiffres de ventes directes récoltés auprès des éditeurs.

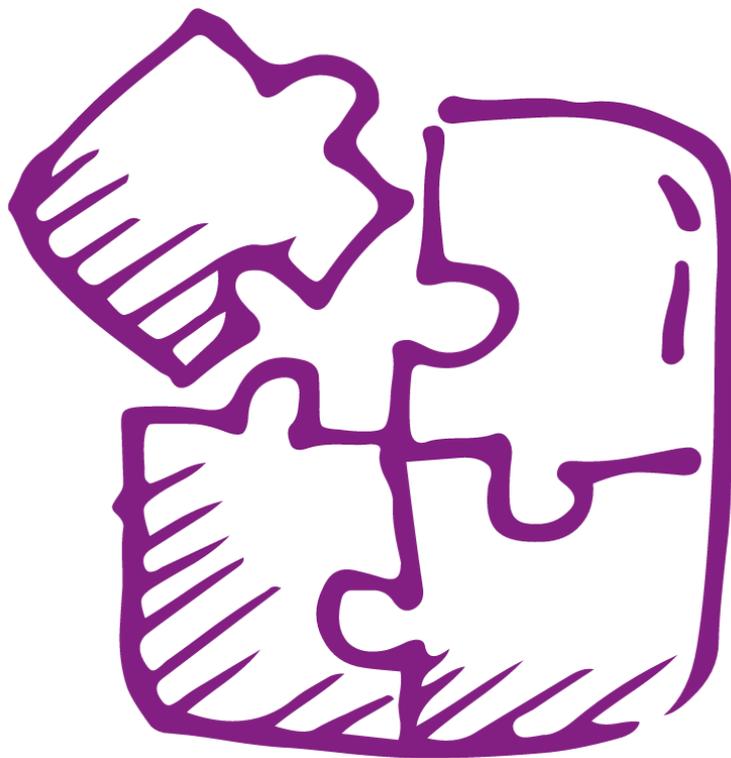
Comportements de lecture

Comme tous les ans, un sondage sur les modes de consommation a été commandé par le PILEn à Ipsos sous l'égide de l'ADEB pour le Service général des Lettres et du Livre de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'une étude de marché sur base d'un échantillon de 1.000 personnes, représentatif de la population belge francophone en termes de sexe, âge et régions. Les résultats complets seront présentés en même temps que les statistiques de production et du marché. Les études précédentes peuvent elles aussi être téléchargées sur le site de l'ADEB.

²⁶ <https://adeb.be/outils/statistiques-economiques>

Chapitre 8

Partenaires



GEWU & GAU

Dans le lobby qu'elle mène au niveau politique, l'ADEB peut compter sur le soutien de ses confrères flamands. La preuve la plus visible de cette collaboration ces derniers mois est sans doute la naissance du site internet <https://open-access.be> pour expliquer la vision des éditeurs éducatifs et scientifiques belges en la matière. L'ADEB et les représentants de ses homologues flamands se rencontrent et se concertent chaque mois. Parallèlement, l'ADEB entretient également des contacts hebdomadaires avec ses homologues flamands au niveau de Reprobel et d'Auvibel.

La plate-forme coupole de l'édition flamande, Boek.be, a été contrainte de déposer le bilan à la charnière 2020-2021. Sa liquidation n'est pas encore clairement actée en ce moment, mais d'ores et déjà la représentation de l'édition en Flandre repose sur deux associations distinctes, chacune disposant de sa propre autonomie juridique et financière : le **Groep Algemene Uitgevers (GAU)** et le **Groep Educatieve en Wetenschappelijke Uitgevers (GEWU)**. Actuellement la remise en chantier d'une Boekenbeurs en Flandre n'est pas encore décidée (c'était Boek.be qui en assurait l'organisation).

Quel que soit l'avenir de Boek.be, l'ADEB veillera à maintenir les relations de collaboration utiles et nécessaires avec le GAU et le GEWU afin que la représentation des éditeurs soit toujours assurée de façon optimale dans les dossiers qui requièrent une approche fédérale ou une concertation entre le Nord et le Sud du pays.

Les Éditeurs singuliers

En mars 2020, Espace Livres & Création a changé de nom : dites désormais « Les éditeurs singulier ». ADEB et les Éditeurs singuliers présentent aujourd'hui des activités respectives très complémentaires : l'ADEB se charge des grands salons internationaux, les Éditeurs singuliers des salons régionaux intéressants pour les ventes directes. De même, les formations sont actuellement organisées de façon conjointe.

Depuis le premier confinement de mars 2020, entre les deux associations les contacts ont été quasi hebdomadaires. Une union sans faille s'est réalisée dans toutes les réunions interprofessionnelles liées à la crise, et les représentants des deux associations se sont autorisés mutuellement à parler au nom de la profession.

Les deux associations ont par ailleurs décidé de travailler sous leurs deux logos pour toutes les opérations à l'export financées par les pouvoirs publics.

Syndicat des libraires francophones de Belgique (SLFB)

Outre les échanges au niveau du PILEn, l'ADEB et le SLFB ont collaboré cette année autour des deux campagnes menées par l'ADEB : « Tout le monde lit » et « Un livre belge dans ma valise ». L'ADEB tient à remercier le SLFB pour les démarches entreprises auprès de ses membres afin qu'ils prennent part à la campagne du 23 avril d'une part, et dans le cadre de la campagne « Des livres belges dans votre valise » d'autre part.

Plusieurs libraires ont également été consultés par Benoît Dubois et Fabienne Rynik dans le cadre de l'enquête sur la distribution menée par l'ADEB.

L'ADEB a également entretenu des contacts réguliers avec le SLFB durant la crise, même si des divergences sont apparues.

La Bibliothèque Royale de Belgique (KBR)

L'ADEB et la Bibliothèque Royale de Belgique (KBR) collaborent régulièrement dans le cadre notamment de la communication aux éditeurs relative au **dépôt légal** (loi du 8 avril 1965), que la loi du 8 juillet 2018 est venue étendre aux **publications numériques**.

La Foire du livre de Bruxelles

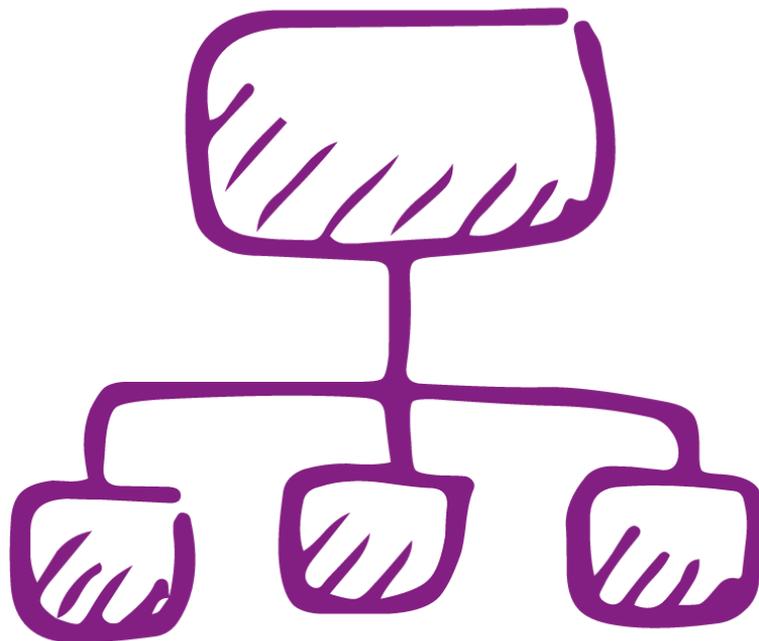
L'ADEB est représentée au sein du conseil d'administration de la Foire du Livre par deux de ses administrateurs (Christel Hoolans et Patrick Moller) et par deux de ses membres (Sandrine Van Gossum et Maurice Lomré).

Elle s'est par ailleurs largement investie dans la réflexion menée par Marie Noble et son équipe pour se réinventer dans le contexte actuel. Contrairement à d'autres salons annulés à cause de la pandémie, la Foire du Livre de Bruxelles a finalement eu lieu virtuellement du 5 au 16 mai 2021 sous la forme d'un festival.

Enfin, l'ADEB est partie prenante dans la nouvelle plate-forme « Média » lancée par la Foire du Livre dans le but de faire parler du livre tout au long de l'année.

Chapitre 9

Administration



1. Conseil d'administration

Le conseil de l'administration de l'ADEB se compose comme suit :



La précédente assemblée générale de l'ADEB, réunie le 25 juin 2020, a réélu **Simon Casterman** (Casterman) à son poste d'administrateur.

Une **assemblée générale extraordinaire** sera convoquée le 23 juin 2021 dans le but de mettre les statuts de l'ADEB en conformité avec le code des entreprises et l'introduction des possibilités ouvertes depuis la crise COVID-19. Elle doit permettre aussi la modernisation de l'ADEB avec la simplification de la qualité de membre, la définition des métiers, l'assouplissement des règles de nomination au CA et l'ajout d'un siège d'exploitation en Wallonie.

Deux mandats d'administrateur seront par ailleurs à **pourvoir** lors de l'assemblée générale suite au départ de Carine Lecomte, qui a rejoint l'équipe de Copiebel, et à l'échéance du mandat de Patrick Moller, qui a accepté de se représenter.

2. L'équipe

Actif au sein de l'ADEB depuis 1996, administrateur depuis 1998, **Benoît Du-bois** en a assuré la présidence entre 2011 et 2019. Il a également été administrateur de Copiebel entre 1999 et 2018 et président de la Coopérative entre 2010 et 2018. Après une carrière dans l'édition scolaire entamée chez Averbode en 1982, il met désormais son expérience d'éditeur au service de l'ADEB dont il est devenu directeur en 2020. Il préside par ailleurs la Commission Lettres et Livres de la Fédération Wallonie-Bruxelles



© Aurore Delsoir



La première fois qu'elle a mis le pied à l'ADEB, c'était en tant que stagiaire. Aujourd'hui, **Florence Chevalier** assure le poste stratégique de responsable financière et administrative. Depuis le 6 avril 2020, elle est notamment chargée des répartitions de droits aux éditeurs dans le cadre de Copiebel, Reprobél et d'Auvibel. Elle prépare les comptes pour les audits, réalise les statistiques, gère la facturation...

Christelle Dyon est chargée de développer l'image de marque de l'ADEB, notamment au travers de la communication. Elle orchestre les différents événements mis sur pied, répond aux demandes des journalistes, tient les membres informés des dernières actualités du secteur par le biais de newsletters, du site internet et des réseaux sociaux. Elle coordonne aussi les campagnes « Tout le monde lit » et « Un livre belge dans sa valise ».



© Aurore Delsoir



© Aurore Delsoir

En charge de l'export depuis Francfort 2011, **Fabienne Rynik** assure la préparation des différents salons auxquels participe l'ADEB. On lui doit également le lancement de la vitrine de l'édition belge francophone, Wallonie-Bruxelles Édition. Depuis 2020, elle est aussi responsable des relations avec les éditeurs. Au cours de ces derniers mois, Fabienne est allée à la rencontre des distributeurs, diffuseurs, éditeurs et libraires afin d'établir un état des lieux de la distribution en Belgique et à l'étranger.

Suite au départ de leur juriste Jean-Louis Binard, les équipes ADEB et Copiebel se sont redéployées pour vous offrir encore plus de services !

Depuis avril 2021, **Carine Lecomte** prend en charge les relations de Copiebel avec Reprobél et Auvibel dans le cadre des licences légales et autres licences résiduelles redistribuées aux éditeurs. Dans cette même ligne de défense des intérêts de la profession, elle suit également les dossiers liés à la législation des droits d'auteur. Carine assurera aussi la représentation de l'ADEB à la Fédération des Éditeurs Européens. Carine a une longue expérience d'éditrice juridique et d'administratrice pour Copiebel et l'ADEB ; expériences qui nous permettront d'être à la pointe dans ces dossiers.



En mars 2021, Antoine Fontaine est venu renforcer nos rangs, à mi-temps. Antoine va se charger dans un premier temps de la collecte et de la synthèse des informations visant à établir la cartographie des métiers du livre (les éditeurs en ce qui le concerne) en Wallonie, puis à Bruxelles. Ne soyez donc pas étonnés d'être interrogés par cet épéiste passionné par le livre. Passée cette cartographie, Antoine renforcera nos activités en contact avec les éditeurs.

Pour les questions d'ordre juridique, l'expérience acquise par Benoît, Fabienne et Carine permettra de répondre rapidement aux interrogations générales. Pour les questions plus pointues, l'ADEB fera toujours appel à son groupe de travail juridique et, au besoin, à un cabinet d'avocats avec lequel d'étroites relations existent depuis plus de vingt ans.

L'ADEB remercie également pour leur implication les quatre stagiaires venues renforcer l'équipe tout au long de l'année : **Lucie Campogrande** (ULB), **Élisa Defejit** (ULB), **Paulina Dziedzicka** (EPHEC) et **Lisa Plume** (ICHEC).

3. Nouveaux membres

Quatre nouveaux membres ont rejoint l'ADEB depuis la précédente assemblée générale (juin 2020). Toute l'équipe souhaite la bienvenue à **Courgette éditions**, **Panthère**, **Partis Pour** et **Premières lignes éditions**.

Depuis la précédente AG, l'ADEB a vu le départ d'Acrodacrolivres, dont elle déplore la faillite.

4. Les cotisations

Comme annoncé et approuvé lors de la dernière Assemblée générale, les cotisations ont toutes été revues à la baisse. Le montant de la cotisation d'accueil est passée de 200 € en 2020 à 150 € en 2021. Entre 2019 et 2020, la cotisation d'accueil avait déjà été ramenée de 266 € à 200 €.

Chiffre d'affaires	Cotisation 2021 (€)
Cotisation d'accueil (valable 1 an) pour tout nouvel éditeur (ou un éditeur qui n'est plus membre depuis deux ans au moins) avec un chiffre d'affaires inférieur à 124 000 €	150
Moins de 74 400 €	150
de 74 400 à 124 000 €	300
de 124 000 à 247 900 €	630
de 247 900 à 371 800 €	1 013
de 371 800 à 495 800 €	1 313
de 495 800 à 619 700 €	1 613
de 619 700 à 743 700 €	2 080
de 743 700 à 991 600 €	2 480
de 991 600 à 1 239 500 €	2 880
de 1 239 500 à 1 859 200 €	3 440
de 1 859 200 à 2 478 900 €	3 560
de 2 478 900 à 4 957 900 €	5 760
de 4 957 900 à 8 676 300 €	7 020
de 8 676 300 à 12 394 600 €	8 280
de 12 394 600 à 18 592 000 €	9 900
de 18 592 000 à 38 500 000 €	11 700
de 38 500 000 à 50 000 000 €	16 200
de 50 000 000 à 60 000 000 €	18 900
+ de 60 000 000 €	22 500



ADEB

Nous contacter

Association des Éditeurs Belges - ADEB
Avenue R. Vandendriessche 18 (boîte 19)

1150 Bruxelles

+32 (0)2 241 65 80

adeb@adeb.be

https://adeb.be



facebook.com/ADEBBelgique

twitter.com/adeb_belgique

instagram.com/adeb_belgique

linkedin.com/company/adeb-belgique

Avec le soutien de



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

